

## **C I R C U L A I R E N ° 2**

Note aux adhérent-e-s

### **Élections du Conseil d’Administration du COS** **Scrutin du 4 juin 2026**

#### **1. Objet de la circulaire**

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d’organisation des élections des membres du Conseil d’Administration du COS, ainsi que les conditions de recours **au vote par correspondance**.

#### **2. Organisation du scrutin**

Les élections se tiendront le **jeudi 4 juin 2026**, de **8 h 00 à 17 h 00** :

- **Pour les agents de la Ville de Lille, du CCAS de Lille et de la Caisse des Écoles** :  
Hall Pierre Mauroy – Hôtel de Ville de Lille
- **Pour les agents de la Ville d’Hellemmes et du CCAS d’Hellemmes** :  
Salle La Peps des Primevères, 209 rue de Chanzy, Hellemmes

#### **3. Composition du Conseil d’Administration (Rappel).**

Le scrutin permettra l’élection de :

- **24 agents actifs** des Villes de Lille et d’Hellemmes, répartis comme suit :
  - 3 sièges pour les agents de catégorie A
  - 5 sièges pour les agents de catégorie B
  - 14 sièges pour les agents de catégorie C
- **2 agents actifs** issus des CCAS de Lille et d’Hellemmes (toute catégorie confondue).
- **1 agent retraité**.

## 4. Vote par correspondance (VPC)

Peuvent bénéficier du vote par correspondance les agents se trouvant dans l'une des situations suivantes au 4 juin 2026

Sous réserve de validation par le N+1 :

- Congé annuel.
- Jour de repos.
- Temps partiel ou temps non-complet ne comprenant pas de service ce jour-là.
- Arrêt-maladie (AT, CMO, CITIS, CLD, CLM, etc.).
- La disponibilité pour raison de longue maladie.
- Télétravail.
- Agents mobilisés pour la continuité du service public, notamment :
  - Police municipale.
  - Sécurité incendie.
  - Crèches.
  - EHPAD.
  - État civil (naissances, décès).
  - Collecte des déchets / Propreté Publique.
- Autre situation particulière (à préciser par l'agent)

## 5. Démarche à effectuer

Il appartient à chaque agent remplissant les conditions ci-dessus de formuler **une demande de vote par correspondance** auprès du COS à l'adresse : COS Lille, Hôtel de Ville de Lille. Ou à : [cos@mairie-lille.fr](mailto:cos@mairie-lille.fr)

Le COS ne disposant pas d'informations individuelles sur la situation des agents, **aucune démarche ne sera effectuée automatiquement.**

Le matériel de vote (bulletin, enveloppe T, liste des candidats, notice explicative, etc.) vous sera adressé par voie postale. Il est donc essentiel de veiller à l'exactitude des coordonnées renseignées afin de garantir sa bonne réception.

\* La date limite de la demande de Vote Par Correspondance est le vendredi 22 mai 2026 à minuit.

Hôtel de Ville de Lille, le 5 mai 2026.  
Le Président du C.O.S.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Riad Boucetta', written over a horizontal line.

Riad BOUCETTA